



**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES**

* * * * *

Dans sa séance ordinaire du mardi 23 juin 2009, le Conseil municipal a voté les délibérations suivantes :

Délibération relative au crédit d'engagement pour l'aménagement des voies publiques, chemin des Cherpines, chemin des Charrotons (D 60-2009)

vu l'opportunité de rendre cette partie du chemin des Cherpines aux sportifs et aux promeneurs, conformément au programme de législature 2007-2011,

vu la volonté des autorités communales de fermer définitivement le chemin des Cherpines, entre les chemins du Pont-du-Centenaire et des Charrotons,

vu les discussions avec les milieux sportifs utilisant les infrastructures du site des Cherpines,

vu la volonté des autorités communales de réaménager le site des Cherpines,

vu la pétition Pe 05-2008 pour la réfection du chemin des Cherpines, renvoyée par le Conseil municipal au Conseil administratif pour traitement le 16 décembre 2008,

vu l'utilisation inadéquate du parking des Cherpines par les employés de la ZIPLO,

Vu la délibération D 18-2007 relative au financement de la construction d'une piste cyclable le long du chemin du Pont-du-Centenaire à partir du chemin des Cherpines, acceptée par le Conseil municipal le 18 décembre 2007,

vu l'exposé des motifs EM N° 60-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux d'aménagement des voies publiques chemin des Cherpines, chemin des Charrotons, consistant à fermer aux véhicules à moteur le chemin des Cherpines allant du chemin du Pont-du-Centenaire à celui des Charrotons, à fermer le parking des Charrotons aux voitures et le modifier en implantant un parking pour vélos équipé d'un abri couvert simple, à améliorer le parking situé au chemin du Pont-du-Centenaire et à introduire un stationnement payant ainsi qu'à créer un cheminement « à pied sec » sur le périmètre touché.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 220'419.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux d'aménagement décrits au point 1.

3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 220'419.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 220'419.- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissements », de 2010 à 2019.

Délibération relative au crédit d'engagement complémentaire destiné aux travaux d'aménagements de La julienne – Maison des arts et de la culture – route de Saint-Julien 116 (D 67-2009)

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 27 septembre 2005, approuvée par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2005, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer les travaux d'aménagements et les équipements intérieurs de La julienne, Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien, d'un montant brut de Fr. 5'200'000.-,

vu la délibération votée par le Conseil municipal le 15 mai 2006, approuvée par le Conseil d'Etat le 28 juin 2006, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour financer les travaux d'installation d'un chauffage à bois dans la Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien, d'un montant brut de Fr. 200'000.-,

vu que le crédit global a été porté à Fr. 5'400'000.-,

vu le décompte final s'élevant à Fr. 5'629'877.17 pour les coûts bruts,

vu la recette réalisée de Fr. 44'000.- à titre de subvention cantonale pour l'installation d'un chauffage à bois,

vu que des travaux supplémentaires pour un montant Fr. 240'000.- ont été effectués sur la base des informations transmises à la commission sports, culture et loisirs du 21 juin 2007 et approuvés par cette dernière, avant leur réalisation,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux art. 30, al.1, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui, 1 non

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 229'877.17 destiné à couvrir le dépassement sur le crédit d'engagement voté pour financer les travaux d'aménagement et les équipements intérieurs de La julienne, Maison des arts et de la culture, sise au 116 route de Saint-Julien.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 septembre 2005, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 30.331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2035.

Délibération relative au préavis pour le projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517 « Les Cherpines » et « Les Charrotons », Confignon/Plan-les-Ouates (D 69A-2009)

Vu le plan N° 29711-529-517 dressé par le département du territoire le 15 décembre 2008, modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charrotons »,

vu la mise à l'enquête publique ouverte par le département du territoire du 23 mars au 22 avril 2009, portant le N° 1645, visant au déclassement de terrains dans le périmètre des Cherpines, actuellement en zone agricole, en zone de développement 3 avec diverses affectations possibles, logements, activités économiques, équipements publics de sport et de loisir,

vu la possibilité de consulter cette enquête publique soit au DCTI, soit à la Mairie, jusqu'au 22 avril 2009,

vu les observations formulées durant l'enquête publique, reçues par la commune en date du 27 mai 2009,

vu la demande du département du territoire du 19 mars 2009 d'inscrire ce projet de préavis à l'ordre du jour du Conseil municipal,

vu la volonté ferme des autorités de la commune de Plan-les-Ouates de mettre en œuvre de manière harmonieuse la valorisation des éléments fonciers du périmètre Cherpines – Charrotons, de même que tout le périmètre du PACA Plaine de l'Aire, au moyen d'un prix d'acquisition au m2 identique pour l'entier des parcelles, indépendamment de l'affectation prévue pour chacune d'elle,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 4 non

1. De préavisier favorablement le projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517, situé aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charrotons », sur le territoire des communes de Confignon et Plan-les-Ouates, établi en décembre 2008 par le département du territoire.
2. De demander au Conseil administratif d'interférer auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour que le projet de loi et l'exposé des motifs soient modifiés en ce sens qu'ils prévoient explicitement la fixation d'un prix d'acquisition au m2 identique sur l'ensemble de la zone déclassée, quelle que soit la nouvelle affectation des parcelles (zone de développement, industriel, logement, équipements sportifs ou autre).

Délibération relative à un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins (D 70-2009)

Vu les besoins de vestiaires supplémentaires,

vu la nécessité de repenser globalement l'implantation des terrains,

vu la nécessité de créer des locaux pour les sociétés sportives,

vu la nécessité d'aménager une buvette pour l'accueil du public et des utilisateurs satisfaisant aux besoins actuels,

vu les besoins de gradins pour le public et les supporters,

vu l'exposé des motifs EM 70-2009 du mois d'avril 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui (unanimité)

1. D'accepter le principe d'un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 425'000.- destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 34.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N° 34.331.
5. De demander au Conseil administratif de veiller à ce que la partie du crédit relative à l'étude de la phase préparatoire de l'exécution ne soit utilisée que lorsque l'autorisation préalable de construire aura été délivrée et sera entrée en force.

Le délai pour demander un référendum contre les délibérations votées acceptées expire le 31 juillet 2009.

* * * * *

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Plan-les-Ouates, le 29 juin 2009

La Présidente du Conseil municipal



Fabienne MONBARON